



ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 02 JANVIER 2025

Sur convocation, les Membres du Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. se sont réunis le jeudi 02 janvier 2025 à 18 heures 00 au siège de l'Association.

Membres présents : M. Franck MARGAS, M. Henri Pierre BLANES, M. Yves MEGOZ, M. Julien BLANC, M. Stéphane BRETTON, M. Jean – Pierre CASSINA, M. Grégory CREMA et M. Jean SCOMPARIN

Membres excusés : M. John NARDELLI, M. Tomy RADET

Membres absents : M. Jean – Louis NÉGRELLO, M. Philippe OTTONE.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 05 / 12 / 2024;
- 2 – Plan de gestion local des truites surdensitaires en rivières;
- 3 – Point de situation sur les remboursements du plan pêche;
- 4 – Participation financière des Communes pour le faucardage;
- 5 – Présentation du planning du Personnel de l'A.A.P.P.M.A.F. 2025;
- 6 – Compensation de poissons pour le travail réalisé à la pisciculture du Mont – Blanc en 2024;
- 7 – Définition des alevins fournis aux Sociétés de pêche;
- 8 – Tour de Table.

1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 05 / 12 / 2024 :

Après lecture, le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 05 décembre 2024, est adopté à l'unanimité.

2 – Plan de gestion local des truites surdensitaires en rivières :

Préalablement à la présente, une réunion a permis d'établir le nouveau plan de gestion local surdensitaire découlant des modifications demandées pour le P.D.P.G. 2025 – 2030. Pour cette année 2025 ce seront 1 325 kg de truite Arc en ciel qui seront introduites tout au long de l'année dans les dix cours d'eau identifiés en gestion d'usage. Bénéficieront de ces repeuplements, l'Arve, la Bialle, le Torrent de Bionnassay, le Bon Nant, le Torrent de Miage, la Diosaz, le Foron de La Roche, le Giffre en aval du barrage de Mieussy, la Sallanche et l'Ugine.

3 – Point de situation sur les remboursements du plan pêche :

Plusieurs éléments sont à ce jour manquant dont l'état récapitulatif des dépenses pour les 4 actions.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



- Concernant les études d'avant travaux des piscicultures, il reste à finaliser le dossier Ideaquaculture. Messieurs BLANES et BRETTON s'en chargeront.
- Concernant la tondeuse débroussaieuse de Marignier, il manque l'apposition d'autocollants et la réalisation de photos à joindre au dossier. Monsieur MARGAS s'en chargera.
- Concernant la remorque du bateau faucardeur, il manque l'apposition d'autocollants et la réalisation de photos à joindre au dossier. Monsieur MARGAS va demander à Monsieur SADOUX de s'en charger.
- Concernant le véhicule Toyota Hilux de la Société de pêche de Bonneville, il manque le flocage et la réalisation de photos à joindre au dossier. Un devis a été réalisé et Monsieur MARGAS va se rapprocher de M. DEGEUSE, Président de la Société de pêche de Bonneville / Ayze, afin de faire le nécessaire dans les plus brefs délais.

4 – Participation financière des Communes pour le faucardage :

Après deux années d'exploitation, nous avons une vue précise des frais de fonctionnement et de maintenance. Une demande de participation financière sera prochainement transmise aux trois Communes concernées par le faucardage de leurs plans d'eau respectifs en fonction des différentes fréquences d'intervention. Les demandes se présentent comme suit :

🚦 Ayze :	1 300 €uros
🚦 Bonneville :	570 €uros
🚦 C.C.4R. :	1 750 €uros

5 – Présentation du planning du Personnel de l'A.A.P.M.A.F. 2025 :

Monsieur MARGAS présente le nouveau fichier partagé sur Google Sheets qui va permettre aux trois Salariés de l'A.A.P.M.A.F. de renseigner leurs heures de présence respectifs, pauses et activité du matin et de l'après-midi. Ce fichier sera amené à évoluer en fonction des besoins.

6 – Compensation de poissons pour le travail réalisé à la pisciculture du Mont – Blanc en 2024 :

Suite à une convention de partenariat entre l'A.A.P.M.A.F. et la Société de pêche de Bonneville / Ayze, des éclaircissements sont en cours afin de savoir où en est le solde de la compensation. Une réunion avec Monsieur DEGEUSE, Président de la Société de pêche de Bonneville / Ayze est prévue jeudi 09 janvier 2025 à 17 heures 00.

7 – Définition des alevins fournis aux Sociétés de pêche :

Après discussion, le Conseil d'Administration a décidé le statut qui concerne les alevins mis à disposition des Sociétés de pêche pour le grossissement dans leurs piscicultures respectives.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



8 – Tour de table :

- ❖ Monsieur MEGOZ a fait un topo sur le site Internet de l'Association concernant les travaux des îlettes à Sallanches.
- ❖ Monsieur MEGOZ a procédé à quelques modifications sur les libellés des comptes – rendus de réunion mis en ligne.
- ❖ Monsieur MEGOZ a par ailleurs ajouté une page supplémentaire concernant les questions fréquentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45

Compte rendu établi par Franck MARGAS

Prochaine réunion du Conseil d'Administration jeudi 06 février 2025

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971